Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Recu en préfecture le 12/07/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIR 10: 085-200071918-20230706-175_23-DE

Publié le 13/07/2023

ST-FULGENT LES ESSARTS

6 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent - Les Essarts, dûment convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation: 30 juin 2023

Présents: Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY - Chauché: Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers: Annie MICHAUD, Eric SALAÜN - Essarts en Bocage: Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD - La Merlatière : Philippe BELY - La Rabatelière : Jérôme CARVALHO - Saint-André-Goule-d'Oie : Jacky DALLET, Catherine SOULARD - Saint-Fulgent: Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET - Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD - La Copechagnière : Annie NICOLLEAU - -Essarts en Bocage : Arnaud BABIN pouvoir à Caroline BARRETEAU, Fabienne BARBARIT pouvoir à Freddy RIFFAUD, Emmanuel LOUINEAU pouvoir à Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN pouvoir à Nathalie BODET, Nicolas PINEAU pouvoir à Cathy PIVETEAU-CANLORBE - Saint-Fulgent : Marylène DRAPEAU pouvoir à Sophie MANDIN

Secrétaire de séance :

En exercice: 30 Présents: 20 Quorum: 16

N° 175-23 – Demande de co-financement de la SCI OCECLEM dans le cadre du programme LEADER

L'entreprise Cosinus Elec Vendée a été créée par Stéphane GRELIER en 2017 et est spécialisée dans l'étude, la réalisation et la maintenance des installations électriques.

Considérant que l'entreprise loue actuellement des locaux à Saint-André-Goule-d'Oie et que le projet est d'installer l'entreprise dans la ZA de la Chantonnière à Saint-Fulgent, afin qu'elle soit plus visible, et mieux installée dans des locaux adaptés à l'activité et aux salariés.

Considérant que le programme Leader du Pays du Bocage Vendéen peut accompagner l'installation des entreprises en zones d'activités pour des artisans implantés à leur domicile ou isolés et peut, potentiellement, intervenir à hauteur de 24 % du montant des dépenses éligibles, plafonnées à 75 000 € ; pour une aide de 12 000 € maximum.

Considérant que pour bénéficier de cette aide financière européenne, la SCI OCECLEM, porteuse du projet, sollicite un cofinancement public de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, à hauteur de 3 000 €.

Considérant que la Communauté de communes alignera l'assiette des dépenses sur l'assiette des dépenses éligibles retenues au titre du FEADER Leader et que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS HT	RECETTES	MONTANTS
Charpente métallique	33 875,00 €	CC Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	3 000 €
Couverture	18 618,50 €	Programme Leader	12 000 €
Menuiseries	19 000,00 €	Autofinancement	62 953,50 €
Menuiseries	6 460,00 €		
Total :	77 953,50 € HT	Total :	77 953,50 € HT

Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts 2 rue jules Verne - 85250 Saint-Fulgent Tél. 02 51 43 81 61 - Email : contact@ccfulgent-essarts.fr

2023/238

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID: 085-200071918-20230706-175_23-DE

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider le plan de financement prévisionnel incluant le cofinancement de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts à hauteur de 3 000 € à la SCI OCECLEM,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer tous documents relatifs au dossier.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 12 juillet 2023

Le Président, Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ille Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>.